

Règlement du concours « Engagé·es et Solidaires INSA »

Article 1. **Organisateurs du concours**

Le groupe Eiffage et la Fondation INSA (Institut National des Sciences Appliquées) organisent pour la première fois un concours intitulé « Engagé·es et Solidaires INSA » uniquement ouvert aux élèves-ingénieurs des écoles INSA.

L'objectif de ce concours est d'encourager et de récompenser les initiatives à fort impact portées par les élèves-ingénieurs INSA pour transformer leur campus, révéler les forces de leur territoire et répondre aux grands défis environnementaux, sociétaux et solidaires.

Article 2. **Thématiques**

Le concours prime des projets aux thématiques s'inscrivant dans une démarche environnementale et sociétale :

- la transition écologique (décarbonation, économie circulaire, sobriété, mobilités douces),
- la transformation durable des campus (végétalisation, biodiversité, récupération d'eau, ENR,...)
- la transition sociétale (solidarité, inclusion, égalité des chances),
- l'engagement social et solidaire,
- le tutorat et l'entraide entre étudiants,
- l'engagement citoyen au service de la ville.

Article 3. **Déroulé du concours**

Ce concours est ouvert à l'ensemble des élèves-ingénieurs inscrits sur l'un des sept INSA. Les participants sont invités à s'inscrire selon les modalités décrites à l'article 6 ci-après.

Une dizaine de projets sont sélectionnés dans chaque INSA selon des critères définis. Les élèves-ingénieurs ainsi présélectionnés seront ensuite invités à pitcher leur projet lors d'une soutenance (présentation de 5 min avec support + temps Questions-Réponses de 5 min) au sein de leur INSA devant un jury et des étudiants. Tous les projets pitchés lors de cet évènement sont lauréats et se verront décernés une dotation financière afin de soutenir leur mise en œuvre et leur développement.

Article 4. **Dates clés et lieux**

Le concours est ouvert à partir du mois d'octobre.

La date limite d'inscription au concours peut différer selon les écoles, elle est fixée pour la plupart au 30 novembre 2026.

La commission locale de sélection des lauréats se fera entre mi novembre et mi décembre selon les écoles.

La date des finales locales où les lauréats pitcheront leur projet varie en fonction des INSA :

- INSA Centre Val de Loire : Jeudi 14 janvier 2027, 16h00
- INSA Hauts-de-France : Jeudi 14 janvier 2027, après-midi
- INSA Lyon : Mardi 12 janvier 2027
- INSA Rennes : mardi 19 janvier 2027, 18h
- INSA Rouen-Normandie : Jeudi 28 janvier 2027, après-midi
- INSA Strasbourg : Jeudi 21 janvier 2027
- INSA Toulouse : date à venir

Article 5. **Participation et Participants**

La participation au concours est gratuite. Le concours est ouvert à l'ensemble des élèves-ingénieurs inscrits sur l'un des sept INSA, sur la base du volontariat. Les participants sont appelés à monter, en équipe ou seuls, un projet s'inscrivant dans les thématiques décrites à l'article 2 précité.

Article 6. **Modalités d'inscription**

Pour s'inscrire au concours, chaque participant doit remplir le [formulaire dédié](#), accessible depuis le site internet de la Fondation Groupe INSA.

Sur ce formulaire sont clairement précisées les données suivantes :

- Le nom de l'établissement
- Le nom de l'élève ou des élèves impliqués dans le projet
- L'e-mail et le numéro INE de l'étudiante ou l'étudiant porteur du projet

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives – la taille maximum du groupe est fixée à 4. Les associations ne peuvent pas candidater.

Si les termes et conditions de ce présent règlement ne sont pas respectés, le ou les candidats seront disqualifiés.

Article 7. **Le public et le jury**

Les décisions du jury sont irrévocables. Le jury n'a pas, en outre, à justifier de ses décisions auprès des participants et participantes. Chaque école INSA aura son propre jury composé de 3 à 5 personnes (représentants Eiffage, alumni, représentants étudiants INSA, personnalités extérieures qualifiées, représentants Fondation INSA...). Il sera identifié par les représentants et représentantes de l'école organisant le concours.

Article 8. **Prix et récompenses**

À l'issue de chaque finale dans les écoles, le jury établira un classement des projets lauréats en fonction de critères prédéfinis. Chaque projet sélectionné et pitché lors de la finale recevra un prix. Ce dernier peut varier en fonction de la place du projet lauréat dans le classement du jury. Chaque école INSA définit librement des montants attribués dans la limite d'une dotation globale par INSA de 6 000€. Le meilleur prix ne peut excéder 1 500€.

Les résultats pourront être rendus publics *via* différentes publications, tout support de communication confondu comme par exemple les sites et les réseaux sociaux de la Fondation INSA, du groupe INSA et/ou des écoles concernées.

Article 9. **Propriété des pitches**

Tous les participants jouissent de plein droit de l'exploitation des pitches qu'ils auront présentés lors de la finale, conformément au code de la propriété intellectuelle. Ils autorisent toutefois la Fondation INSA, le groupe Eiffage et le groupe INSA à éventuellement utiliser des images de leur intervention et des extraits de leur pitch à titre gratuit pour toutes publications, à l'exclusion de toutes utilisations commerciales. En aucun cas il ne sera versé de droits d'auteur aux participants et participantes.

Article 10. **Application du règlement**

La participation à ce concours implique de la part de chaque participant et participante l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du concours. Le présent règlement est visible en ligne, téléchargeable depuis la [page dédiée du site de la Fondation Groupe](#) et peut être demandé pendant toute la durée du concours aux représentants et représentantes de chaque Fondation INSA locale.